

AIDE À DOMICILE **MOMENTANÉE**



Madame RAGAZZO NICOLE
17 RUE DES PASSEURS
53810 CHANGE

Madame,

Vous avez un problème de santé passager, la personne qui vous aide est absente, votre conjoint(e) est hospitalisé(e)... Nous sommes là pour vous aider à gérer l'imprévu.

Parce que vous avez besoin d'un soutien ponctuel, nous avons créé, en partenariat avec l'Agirc et l'Arrco, un service d'**Aide à Domicile Momentanée**, proposé à titre exceptionnel en cas de difficulté temporaire.

Avec ce service, vous pouvez bénéficier d'heures d'aide à domicile : aide au ménage, à la préparation des repas, aux courses, accompagnement en dehors du domicile, etc ...

Au-delà du simple versement de votre retraite, vos caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco développent une action sociale et solidaire de plus en plus étendue. Le service **Aide à Domicile Momentanée** en est un exemple.

Ce service est entièrement pris en charge par notre action sociale, vous n'aurez rien à régler et aucune démarche administrative à effectuer.

En espérant que ce service vous aide à mieux vivre cette période difficile, recevez Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

Votre caisse de retraite complémentaire

Pour savoir comment bénéficier du service Aide à Domicile Momentanée, lisez les indications au dos de cette lettre.

Nous vous invitons à bien conserver ce courrier pour nous contacter si un jour vous avez besoin de ce service.

Aide à Domicile Momentanée, nous sommes là.

Qui peut bénéficier du service Aide à Domicile Momentanée ?

Pour en bénéficier, vous devez :

- 2263. être âgé(e) de 75 ans et plus,
- 2264. être dans l'incapacité temporaire d'assumer seul(e) certaines tâches du quotidien (maladie, handicap temporaire, absence d'un proche qui vous aide habituellement, etc ...),
- 2265. ne pas déjà bénéficier d'une prestation d'aide à domicile tout au long de l'année.

Cas particulier : pour les situations liées à une hospitalisation, le dispositif pourra être mis en place sous certaines conditions.

Où obtenir des informations ?

1509. Appelez nos conseillers au

0 810 360 560 Service 0,05 € / min
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

1510. Au vu de votre situation, notre conseiller définira avec vous l'aide dont vous avez besoin : aide au ménage, aide à la préparation des repas, aide aux courses, accompagnement en dehors du domicile, etc ...

Comment le service sera-t-il mis en place ?

- Sous 48 h, notre conseiller retraite organisera la prestation d'**Aide à Domicile Momentanée** et vous indiquera le nombre d'heures attribuées.
- Ce nombre d'heures sera réparti sur 6 semaines au maximum.

Quel sera son coût ?

Vous n'aurez rien à payer et rien à déclarer. Nous prendrons en charge l'organisation et le financement des heures.

AGRICA vous accompagne

Vous êtes retraité(e) CAMARCA (régime ARRCO) à titre principal et vous subissez une hospitalisation. Votre retour à domicile est conditionné par le recours à un intervenant professionnel. Afin d'organiser ce retour, **remettez dès votre admission le document ci-dessous à l'assistante sociale de l'hôpital ou à l'équipe médicale et retournez-le à :**

AGRICA

Direction Retraite et Activités Sociales
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris cedex 08

Attention : Ces chèques ne peuvent être utilisés si vous employez directement une personne, ils ne sont valables qu'auprès d'un prestataire de services agréés

✕.....
COUPON REPONSE AGRICA

DEMANDE DE CESU « Sortie d'hospitalisation »

(aide jusqu'à concurrence de 300 € maximum sous forme de 15 CESU de 20 € l'unité)

Partie à compléter par l'hôpital (obligatoire)

Je soussigné(e) M.....

Titre (à préciser).....

Certifie que M hospitalisé(e) du..... au..... à
..... (nom de l'établissement à préciser) devra recourir à
une intervention à domicile durant une période de..... et
ce, à compter de sa sortie d'hospitalisation prévue le.....

Cachet de l'établissement à apposer

Partie à compléter par l'assuré(e)

Mentions obligatoires

Au vu de ces éléments, je passe commande de chèques CESU à adresser à :

Nom..... Prénom.....

Situation familiale..... Date de naissance.....

Adresse à laquelle vous souhaitez recevoir vos CESU :

.....

.....

Téléphone

Date :Signature

Mentions facultatives

N° Sécurité Sociale

Mail :

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à
A GRICA – Direction Retraite et Activités Sociales 21 rue de la Bienfaisance 75382 PARIS CEDEX 08.*

- RETRAITE
- PRÉVOYANCE
- SANTÉ
- ÉPARGNE

Direction Retraite et Activités Sociales

0 821 200 800 Service 0,09 € / min
+ prix appel

N° client : 24771607.59

Madame RAGAZZO NICOLE
17 RUE DES PASSEURS
53810 CHANGE

Objet : Maintien à domicile suite à une sortie d'hospitalisation

Le 4 septembre 2017

Madame,

L'une des préoccupations d'AGRICA est de permettre le maintien à domicile de ses retraités.

Ainsi, nous mettons à votre disposition des heures d'intervention à domicile suite à une hospitalisation.

Si vous devez subir une intervention chirurgicale ou bénéficier de soins hospitaliers lourds qui nécessitent un soutien lors de votre retour à domicile. L'intervention d'une aide-ménagère peut favoriser votre convalescence.

Dans le cadre de l'Action Sociale de CAMARCA, votre caisse de retraite complémentaire (régime ARRCO), vous pouvez bénéficier de **15 heures d'intervention d'aide à domicile dans la limite de 300 € maximum par an, sous la forme de 15 CESU (Chèque Emploi Service Universel) d'une valeur de 20 €.**

Dans le cas, où vous seriez concerné(e) par cette proposition, il conviendrait alors de **nous retourner le coupon-réponse joint, dûment complété dans les plus brefs délais, de manière à pouvoir recevoir gratuitement à votre domicile vos chèques de paiement.**

Outre cette simplification de paiement, vous pourrez bénéficier aussi d'un **accompagnement pour la recherche d'un prestataire à domicile** et pour les modalités d'utilisation de ces CESU.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseiller Activités Sociales

Attention : Ces chèques ne peuvent pas être utilisés si vous employez directement une personne

Aider les personnes âgées à préserver leur autonomie

Un engagement fort de l'action sociale du Groupe AGRICA

Apporter des réponses adaptées aux personnes confrontées à la perte d'autonomie et à leur famille est un engagement fort de l'action sociale du groupe AGRICA.

Perdre son autonomie, cela se traduit par un besoin d'assistance pour effectuer des actes quotidiens habituellement réalisés seul. Des solutions existent pour préserver l'autonomie des personnes âgées et leur permettre de vivre le plus longtemps possible dans leur domicile.

Une équipe de conseillers d'action sociale d'AGRICA est à votre disposition pour vous aider à trouver la réponse adaptée à votre situation.

Tél. 0821 200 800 (Service 0,09 €/min + prix appel)

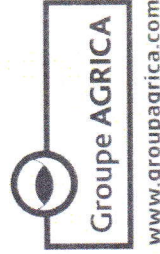
Mail : actionsociale@groupagricar.com

Notre site : www.groupagricar.com

Qui peut bénéficier des dispositifs proposés ?

Vous touchez une retraite AGRICA et votre carrière relève principalement de CAMARCA (régime ARRCO) ou AGRICA RETRAITE AGIRC ? Vous pouvez bénéficier des dispositifs proposés (sous réserve de remplir toutes les conditions, notamment de ressources et d'âge).

Groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08



janvier 2015

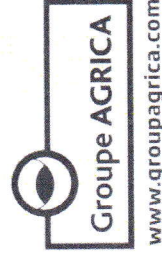


Memento Autonomie

L'avancée en âge se traduit souvent par des difficultés à accomplir seul(e) certains actes de la vie courante.

L'action sociale du Groupe AGRICA vous propose des solutions concrètes ⁽¹⁾ pour que vous puissiez continuer à vivre chez vous, le plus longtemps possible tout en préservant votre qualité de vie.

⁽¹⁾ La plupart des aides sont soumises à condition, notamment de ressources et d'âge.



Adapter votre logement à votre situation

Rampe d'accès, installation d'une douche, aménagements extérieurs... : vous pouvez bénéficier auprès d'AGRICA d'une aide financière pour des travaux indispensables à votre maintien à domicile dans votre **logement principal** (si situation de perte d'autonomie). Les travaux d'embellissement ne sont pas concernés.

Une participation financière peut aussi être versée pour l'achat de petits matériels ou fournitures tels que siège et lit médicalisés, déambulateur, téléphone à grosses touches, alèses, protections ...

Votre logement est-il adapté ?

Grâce au service *Bien chez moi*, un expert peut venir réaliser une analyse personnalisée de votre logement pour vous permettre de sécuriser et d'optimiser les gestes de votre vie quotidienne. Il vous proposera des conseils d'aménagement simples dans le respect de vos habitudes.

Plus d'infos au 0810 360 560 (Service 0,05 €/min + prix appel)

Etre aidé à domicile, en toute confiance



Aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de nuit, vous pouvez faire appel à du personnel qualifié pour vous aider ou permettre aux proches qui vous aident, à s'absenter quelques jours. AGRICA peut prendre en charge une partie des frais occasionnés et peut aussi financer des repas livrés à domicile.

Un problème de santé passer ?

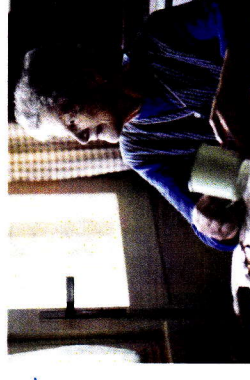
Même pour un problème de santé momentané, vous pouvez bénéficier d'heures d'intervention d'un professionnel à domicile pour vous aider (aide au ménage, à la préparation des repas, aux courses...).
Plus d'infos au 0810 360 560 (Service 0,05 €/min + prix appel)

Vous apporter une présence téléphonique, vous avez envie de partager ou besoin de vous confier ?

AGRICA, en partenariat avec l'Association « Auboutdufil » vous propose de recevoir gratuitement des appels téléphoniques de convivialité et ainsi de bénéficier de moments d'échanges, de parole, de mieux-être, dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Plus d'infos au 01 71 21 60 09 et au 01 71 21 50 32

Vous rassurer quand vous êtes seul(e)



AGRICA peut participer aux frais d'achat ou de location de l'appareil, aux frais d'abonnement et d'installation à un réseau de **téléassistance** (*L'aide est renouvelable tous les ans.*)

Sortir sans solliciter votre entourage

Rendez-vous chez le médecin, visite à vos proches, accompagnement dans un accueil de jour ou simple promenade, le dispositif *Sortir Plus* vous permet de sortir sans avoir à solliciter votre entourage.

Plus d'infos au 0810 360 560 (Service 0,05 €/min + prix appel)

Découvrir les solutions d'hébergement

Entre domicile et maison de retraite, des solutions intermédiaires existent. Les accueils de jour et les hébergements temporaires vous permettent de profiter de moments de détente et de repos ou de pallier à l'absence d'un proche sans pour autant renoncer à votre logement. Des aides sont possibles pour financer une partie de ces dispositifs et également pour l'intégration définitive en maison de retraite médicalisée (EHPAD) ou en Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) ou en accueil familial.
Pour en savoir plus, contactez *AGRICA Conseil Hébergement*
01 71 21 60 23 et au 01 71 21 62 94.

Partir en vacances ensemble... c'est maintenant possible

AGRICA est partenaire de **VRF** (Vacances Répét Famille) qui développe un réseau labellisé de structures de vacances qui associent dans un même lieu une équipe soignante pour prendre soin de vous et un village vacances pour passer du bon temps avec ceux qui vous accompagnent.

Plus d'infos sur VRF au 0557 885 885

Des rendez-vous près de chez vous

Sommeil, alimentation, audition, santé en mouvement, habitat... Des experts interviennent dans toute la France dans le cadre de conférences ou ateliers organisées par votre action sociale. Des courriers vous informent des événements qui ont lieu près de chez vous.

